



## Rapport d'activités 2023



© O. Drouard



# Sommaire

<b>I – Le territoire et ses délégués communautaires</b>	<b>3 - 4</b>
<b>II – Ses instances et les élus</b>	<b>5 - 6</b>
<b>III – Les conseils, bureaux et conseils communautaires</b>	<b>7-8</b>
<b>IV – Ses missions</b>	<b>9-10</b>
<b>V – Son administration</b>	<b>11</b>
<b>VI – Délibération des conseils communautaires</b>	<b>12 - 13</b>
<b>VII – Les comptes administratifs</b>	<b>14 - 15</b>
<b>VIII – Collecte des déchets ménagers</b>	<b>16 - 18</b>
<b>IX – Crèche « la Ribambelle »</b>	<b>19 21</b>
<b>X – Le Relais Petite Enfance « les Ecureuils »</b>	<b>22 - 23</b>
<b>XI – P.S.I. / TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES</b>	<b>24 - 26</b>
<b>XII – Les chéquiers loisirs jeunes</b>	<b>27 – 28</b>
<b>XII – La conseillère Numérique</b>	<b>29</b>
<b>XIV – Adhésion, conventions, subventions</b>	<b>30 - 35</b>



Communes	Population totale au 1-01-2020	Nb de Conseillers Com. juillet 2020	Conseillers Com. Titulaires juillet 2020	Nb de conseillers suppléants	Conseillers Com. suppléants
Barbuise	473	1	Alain BOYER	1	Sylvain GRANGÉ
Bouy-sur-Orvin	57	1	Michel JEROME	1	Jean-Marie BOURGOIN
Courceroy	128	1	Xavier MASSON	1	Daniel JARRY
Ferreux-Quincey	409	1	Maxence MEUNIER	1	Jean-Marc PETIT
Fontaine-Macon	667	1	Jean-Jacques BOYNARD	1	Patrice GARNIER
Fontenay-de-Bossery	73	1	Jacques VAJOU	1	Eric SAVOURÉ
Gumery	241	1	Philippe BERGNER	1	Nadine PLEAU
LaLouptière-Thénard	297	1	Benoît SAVOURAT	1	Jean-Pierre SEGUIN
Marnay-sur-Seine	235	1	Yolande FRANCOIS	1	Emilie ISAMBERT
Mériot (Le)	624	1	Lydie HUGUENOT	1	Grégory BICHE
Montpothier	375	1	César CORNAZ	1	Frédéric GAILLARD
Motte-Tilly(La)	344	1	Olivier DOUSSOT	1	Christian SEGUIN
Nogent-sur-Seine	6 097	11	Estelle BOMBERGER-RIVOT Pierre MATHY Murielle DOUSSOT Loïc CHAMPION Emmanuelle STEIB Alain BARAYON Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON Alain DAMASSE Bénédicte HOUDRÉ Véronique CHOISELAT Patricia DURAND (démission octobre 2023) Patrick RAMIER	0	
Périgny-la-Rose	143	1	Guy DOLLAT	1	James GEORGET
Plessis-Barbuise	206	1	Gilbert PERNIN	1	Catherine SIMONNET
Pont-sur-Seine	1 181	2	Denis DESMARES Mireille BOUCHEZ	0	
Saint-Aubin	596	1	Vincent BARAT	1	Frédéric DESCHATRETTE
Saint-Nicolas-la Chapelle	66	1	Gilbert LEMAUUR	1	Florian GRASSI
Saulsotte (La)	707	2	Gérard DELORME Michelle MONOS	0	
Soligny-les-Etangs	245	1	Raphaële LANTHIEZ	1	Jean-Luc CAPRON
Traînel	1 075	2	Didier DROY Claude BACHOT	0	
Villenauxe-la-Grande	2 752	5	Barbara CARPANESE Damien GUERINOT Bernadette GARNIER Jean-Yves-MATHIAS Chantal OUDARD	0	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	150	1	Frédéric LENOUVEL	1	Fabien HERELLE



## II – Ses instances et les élus

La Communauté de Communes du Nogentais a été instituée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2006 pour un début de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle a été créée initialement pour le développement local, l'administration générale, la gestion de l'environnement et des déchets ménagers.

Le 10 juillet 2020, Madame Raphaële LANTHIEZ est élue Présidente. Le Conseil Communautaire est composé de 41 délégués (arrêté préfectoral n° DC3LP-BCLCBI du 4 mai 2018 – Voir tableau ci-joint), élus des conseils municipaux des 23 communes membres (maires, maire-adjoints et conseillers municipaux).

Le **Bureau** est composé de 11 membres : la Présidente, les 6 Vice-Présidents (exposés ci-dessous avec leur commission) et de 4 conseillers communautaires – Monsieur Alain BARAYON, Madame Barbara CARPANESE, Monsieur Maxence MEUNIER, Madame Michelle MONOS

La composition des **6 commissions** a été décidée lors du conseil communautaire du 21 juillet 2020 et modifiée par la délibération n°2020-40 du 12 novembre 2020 :

FINANCES—DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE—ARTISANAT ET  
COMMERCE

**Vice-Président – Pierre MATHY – Adjoint au Maire de Nogent-sur-Seine**, Alain BARAYON, Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Alain DAMASSE, Olivier DOUSSOT, Didier DROY, Lydie HUGUENOT, Frédéric LENOUEVEL, Xavier MASSON, Benoît SAVOURAT, Jacques VAJOU.

TOURISME—PATRIMOINE—  
CADRE DE VIE—HABITAT -  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Vice-Président – Alain BOYER –Maire de Barbuise** ; Philippe BERGNER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Gérard DE-LORME, Guy DOLLAT, Bénédicte HOUDRé, Lydie HUGUENOT, Gilbert LEMAUR, Xavier MASSON, Chantal OUDARD, Benoît SAVOURAT, Emmanuelle STEIB.

## COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

**Vice-Présidente – Estelle BOMBERGER-RIVOT – Maire de Nogent-sur-Seine** ; Jean-Jacques BOYNARD, Barbara CARPANESE, Alain DAMASSE, Guy DOLLAT, Bénédicte HOUDRÉ, Gilbert LEMAUUR, Frédéric LENOUVEL, Michelle MONOS, Chantal OUDARD, Emmanuelle STEIB, Jacques VAJOU.

## PETITE ENFANCE—JEUNESSE - SERVICE A LA PERSONNE

**Vice-Présidente – Claude BACHOT – Adjointe au Maire de Traînel** ; Vincent BARAT, Alain BOYER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Murielle DOUSSOT, Bernadette GARNIER, Michelle MONOS..

## ENVIRONNEMENT—DECHETS

**Vice-Présidente – Bernadette GARNIER – Adjointe au Maire de Villenauxe-la-Grande** ; Vincent BARAT, Barbara CARPANESE, Loïc CHAMPION, César CORNAZ, Gérard DELORME, Didier DROY, Bernadette GARNIER, Damien GUERINOT, Jean-Yves MATHIAS, Maxence MEUNIER, Gilbert PERNIN, Patrick RAMIER.

## NOUVELLES TECHNOLOGIES— DEMATERIALISATION- INNOVATIONS—SITE INTERNET

**Vice-Président – Gilbert LEMAUUR – Maire de Saint-Nicolas-La-Chapelle** ; Philippe BERGNER, Loïc CHAMPION, Yolande FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Damien GUERINOT, Pierre MATHY, Maxence MEUNIER.

**1 sous-commission** a été désignée pour **les admissions** à la crèche avec comme **Vice-Présidente Claude BACHOT**. Les membres désignés sont : Vincent BARAT, Alain BOYER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Murielle DOUSSOT, Bernadette GARNIER, Michelle MONOS.

**1 commission d'APPEL D'OFFRES**, présidée par Raphaële LANTHIEZ est composée de 5 conseillers communautaires titulaires : Claude BACHOT, Alain BARAYON, Gilbert LEMAUUR, Pierre MATHY, Jacques VAJOU et 5 conseillers communautaires suppléants : Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Bernadette GARNIER, Maxence MEUNIER, Patrick RAMIER..



## III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

### CONSEILS COMMUNAUTAIRES

21 février 2023  
11 avril 2023  
04 juillet 2023  
03 octobre 2023  
12 décembre 2023

### BUREAUX COMMUNAUTAIRES

13 février 2023  
03 avril 2023  
26 juin 2023  
25 septembre 2023  
04 décembre 2023

### COMMISSION DES FINANCES

13 février 2023  
03 avril 2023  
26 juin 2023  
25 septembre 2023  
04 décembre 2023

### COMMISSION ENVIRONNEMENT DECHETS

25 septembre 2023

### COMMISSION GENERALE

13 Février 2023 (présentation projet ferme solaire en agrivoltaïsme)  
03 avril 2023 (Réflexion sur SPL)  
26 juin 2023 (Point SPL et vidéoprotection)  
13 novembre 2023 (ENEDIS / Olympiades 2024 / travaux église Pont sur Seine)  
12 décembre 2023 (Présentation « bureau itinérant » de la Mission Locale Nord Ouest Aubeis)

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

26 juin 2023 pour bureau opérateur OPAH

### SOUS— COMMISSION ADMISSION PMA

10 mai 2023



## III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

suite

### COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

13 juin 2023

### COMMISSION COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

14 mars 2023

### COMMISSION TOURISME /AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09 mai 2023  
25 septembre 2023

### JOURNEE SPECIFIQUE

31 mai 2023 (visite de la passerelle de Beaulieu Seine à vélo /  
vidéoprotection)

### REUNION DES SECRETAIRES DE MAIRIE

22 juin 2022



## IV—Ses missions

Selon l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Communauté de Communes est juridiquement reconnue comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

Par conséquent, la Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes pour la réalisation d'actions mutualisées. Par ses actions, elle poursuit l'objectif d'une gestion cohérente des missions définies dans les statuts de la Collectivité, sur l'ensemble de son territoire.

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- ◆ **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
  - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- ◆ **Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17**
  - ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
  - ⇒ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
  - ⇒ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ◆ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- ◆ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- ◆ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

### COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Elle peut exercer aussi en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au titre des compétences supplémentaires:

- ◆ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- ◆ **Politique du logement et du cadre de vie.**
- ◆ **Action sociale d'intérêt communautaire - gestion du pôle Multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles.**

## IV—Ses missions

### COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES suite

- ◆ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- ◆ Création et gestion d'un chenil/chatterie intercommunal
- ◆ Les chemins et sentiers de randonnées communautaires situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées du Nogentais
- ◆ Les aires de repos et points pique-nique communautaires implantés sur les chemins et sentiers de randonnées ainsi que la signalétique s'y rapportant
- ◆ Création et gestion d'une passerelle publique sur le barrage de Beaulieu et du Livon
- ◆ Gestion de la Structure France Services
- ◆ Organisation de la mobilité (AOM)

## ➤ V—Son administration



**3 gardiens de déchèteries et 1 agent de prévention**



**4 agents administratifs**



**17 agents à la crèche « La Ribambelle »**



**1 agent au Relais Petite Enfance « les Ecureuils »**



## VI—Délibérations des Conseils Communautaires

21 février 2023

- ◆ Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- ◆ Rapport d'Orientations Budgétaires
- ◆ Promesse de convention de foretage parcelle E 345
- ◆ Approbation définitive du projet intercommunal—phase 1
- ◆ Principe du versement de fonds de concours à 22 communes membres de la CCN

11 avril 2023

- ◆ Approbation comptes de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Vote des comptes administratifs 2022 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice 2022
- ◆ Vote des taux des taxes directes locales 2023
- ◆ Vote des taux de la TEOM 2023
- ◆ Vote des budgets primitifs 2023 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Autorisations de programmes et d'engagements
- ◆ Admission en non-valeur
- ◆ Panneaux photovoltaïques pour le siège
- ◆ Projet de convention Just Classik
- ◆ Vote des tarifs de ventes des composteurs opération de 2023
- ◆ Avenant du SAGE et clé de répartition
- ◆ Groupement de commande
- ◆ Avenant convention CTG avec la CAF
- ◆ Convention cadre petite ville de demain valant ORT
- ◆ Enquête publique SAICA
- ◆ Convention en prévention des risques professionnels avec le CDG
- ◆ Assistant de prévention: convention avec le CDG
- ◆ Agent chargé de la fonction d'inspection: convention avec le CDG

04 juillet 2023

- ◆ Extinction de la créance Société Financière Pontoise et écritures comptables
- ◆ Délibération générale fêtes et cérémonies
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle « Nos gens d'hier »
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle Nogent-sur-Seine « saint Simon—50 ans de jumelage »
- ◆ Adhésion association « Vélos et territoires »
- ◆ Convention de financement REA anticipée ligne 4 SNCF
- ◆ Demande fonds de concours pour les communes de Pont-sur-Seine, La Saulotte, La Motte-Tilly, Saint-Nicolas-La-Chapelle, Gumery et Villenauxe-la-Grande.
- ◆ Décision Modificative n°1
- ◆ Choix du bureau opérateur OPAH
- ◆ Convention avec l'OTNVS pour le balisage et entretien de randonnée pédestre dans le Nogentais et la Vallée de la Seine
- ◆ Motion de soutien à l'AMF: violences faites aux élus
- ◆ Extension des compétences et secteurs pour les fonds de concours



## VI—Délibérations des Conseils Communautaires

03 octobre 2023

- ◆ Principe de création d'une SPL
- ◆ Décision modificative n°2
- ◆ Extension du champs d'applications des fonds de concours
- ◆ Demandes de fonds de concours pour les communes de: Barbuise, Villenauxe-la-Grande et Pont-sur-Seine
- ◆ Exonération TEOM 2024
- ◆ FPIC 2023
- ◆ Marché de collecte des déchets et assimilés: autorisation de signature des marchés
- ◆ Passerelle de Beaulieu
- ◆ SPL-XDEMAT: Renouvellement de la convention des prestations intégrées
- ◆ SPL-XDEMAT: rapport de gestion 2022
- ◆ Rapports d'activités et des déchets 2022.
- ◆ Modification du règlement intérieur des déchèteries (horaires)
- ◆ Convention Ecologie
- ◆ Modification règlement de fonctionnement de la crèche

12 décembre 2023

- ◆ Convention de financement REA ligne 4 SNCF phase 2 tranche 1
- ◆ Convention mobilité avec La Croix Rouge
- ◆ Avenant au marché URBAM CONSEIL pour l'OPAH
- ◆ Demandes de fonds de concours pour les communes de: La Louptière-Thénard, Soligny-les-Etangs, Fontaine-Mâcon, Traînel et La Villeneuve-au-Châtelot
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle association l'outil en main
- ◆ Instauration d'une Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat
- ◆ Mise en place du Compte Personnel de Formation
- ◆ Modification du tableau des effectifs
- ◆ Autorisation recrutements des agents contractuels 2024
- ◆ Décision modificative n°3
- ◆ Schéma directeur des pistes cyclables
- ◆ Contrat éco-organismes
- ◆ Désignation d'une PRADA pour la CADA
- ◆ Délégation de l'organe délibérant à la Présidente pour les régies communautaires
- ◆ Motion de soutien à la chambre des métiers et de l'artisanat dans sa mobilisation contre la baisse globale du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage



## VII—Les Comptes Administratifs 2023

### BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2023	6 349 482.75 €
Total recettes de fonctionnement 2023	6 601 208.02 €
Résultat de l'exercice 2023 excédentaire	+ 251 725.27 €
Excédent 2022 reporté	+ 5 757 826.42 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 6 009 551.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2023	580 155.52 €
Total recettes d'investissement 2023	1 181 858.45 €
Résultat de l'exercice 2023 excédentaire	+ 601 702.93 €
Excédent 2022 reporté	+ 449 374.01 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	+ 1 051 076.94 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>+ 7 060 628.63 €</b>

### BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2023	1 191.68 €
Total recettes de fonctionnement 2023	0 €
Résultat de l'exercice 2023 déficitaire	- 1 191.68 €
Excédent 2022 reporté	+ 436 541.52 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	+ 435 349.84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2023	0 €
Total recettes d'investissement 2023	0 €
Résultat de l'exercice 2023	0 €
Déficit 2022 reporté	- 328 403.08 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 328 403.08 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>+ 106 946.76 €</b>



## VII—Les Comptes Administratifs 2023

### ZA GRATTE GRUE BATIMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2023	1 221 171.86 €
Total recettes de fonctionnement 2023	1 178 993.52 €
Résultat de l'exercice 2023 déficitaire	-42 178.34 €
Excédent 2022 reporté	+ 53 368.85 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	+ 11 190.51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2023	768 817.37 €
Total recettes d'investissement 2023	449 664.75 €
Résultat de l'exercice 2023 déficitaire	- 319 152.62 €
Excédent 2022 reporté	+ 723 053.95 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	+ 403 901.33 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>+ 415 091.84 €</b>

### BUDGET ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2023	155 915.91 €
Total recettes de fonctionnement 2023	155 256.01 €
Résultat de l'exercice 2023 déficitaire	-659.90 €
Excédent 2022 reporté	+359.34 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	<b>-300.56 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2023	478 610.66 €
Total recettes d'investissement 2023	78 145.91 €
Résultat de l'exercice 2023 déficitaire	- 400 464.75 €
Excédent 2022 reporté	+617 989.01 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	<b>+ 217 524.26 €</b>
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>+ 217 223.70 €</b>



## VIII—Collecte des déchets ménagers

### COLLECTE DE PORTE A PORTE

Il a été collecté en porte à porte et en apport volontaire cette année 5 764 tonnes de déchets (soit 345 kg/hab. par an).

Le traitement et la valorisation de ces déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube.

Cette année est marquée par une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation de la part des déchets recyclables.

Par contre, les taux de refus de tri pour l'année 2023 ont largement augmenté, plus de 20 % de refus contre 17 % en 2022.

### COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le verre est collecté en apport volontaire et chaque commune est dotée d'une à plusieurs bornes à verre. 586 tonnes ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes.

157.18 tonnes ont été collectés pour les Journaux Revues Magazines (JRM).

### DECHETERIES

La Communauté de Communes du Nogentais gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Pont-sur-Seine et Traînel (créées en 2005). L'accès est libre pour les habitants de la Communauté de Communes qui, pour bénéficier de ce service, doivent être titulaires d'une carte d'accès délivrée par les services administratifs.

Par convention avec le Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM), les habitants de Chalautre-la-Grande ont accès aux déchèteries moyennant une participation financière de 12,00 € par passage et 730 €/an pour les frais d'investissement.

La fréquentation des déchèteries pour l'année 2023 s'élève à **41 948** (contre 46 957 en 2022). Dans ce chiffre, sont inclus 813 passages des chalautriers.

Récapitulatif du personnel en place sur les déchèteries pour l'année 2023 :

- \* 1 agent titulaire à temps plein – Agent du tri. Il intervient au niveau de la coordination de l'équipe, remplace les gardiens en période de congés et livre les conteneurs à déchets.
- \* 3 agents titulaires à temps plein.
- \* 1 agent en CUI de 12 mois intervenant en soutien à la déchèterie de Nogent-sur-Seine.



## VIII—Collecte des déchets ménagers

### COMMUNICATION ET OPERATION COMPOSTAGE

#### **COMMUNICATION**

En 2023, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur notre collectivité. La communication sur ces nouvelles consignes a été réalisée en 2022 et s'est prolongée cette année. Des étiquettes ont été posées sur les couvercles des bacs jaunes du territoire nogentais pour informer le maximum d'usagers au changement d'habitude qu'implique l'extension des consignes de tri.

L'activité de prévention de l'agent du tri est effectuée suite aux refus de collecte effectués par les agents d'Eco-déchets. Il met à profit également ses missions de communication à l'occasion des livraisons des conteneurs à déchets.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles sur demande pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants.

#### **COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Les élus communautaires, lors du conseil du 14 décembre 2021 ont délibéré à l'unanimité pour réitérer l'opération composteurs pour la participation de la Communauté de Communes du Nogentais à hauteur de 75% du coût d'achat des composteurs, ne laissant ainsi que 25% de reste à charge aux usagers. Vu le succès rencontré par cette opération, et la demande des usagers pour l'achat d'un deuxième composteur, une nouvelle commande de bacs 600 L et 800 L a été réalisé courant 2023, modifiant ainsi le prix d'achat de quelques centimes.

Au 31 décembre 2023, les usagers du territoire nogentais ont acquis :

- \* 60 composteurs de 400 L à 16,28 €
  - \* 59 composteurs de 600 L à 23.00 €
  - \* 48 composteurs de 600 L à 25.00 €
- composteurs vendus à 25% du coût facturé à la CCN



## VIII—Collecte des déchets ménagers

### COUT ET FINANCEMENT

Le coût global du service s'élève à 2,73 millions d'euros soit 160.34 € par habitant. Ce coût global est en hausse de 5 % par rapport à 2022.

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (84.15 % du coût), les aides des éco-organismes, le rachat des matières ainsi que les participations du SMETOM (Chalautre-la-Grande) et des artisans qui recouvrent 8.11 %.

Depuis le lissage de la TEOM opéré en 2017, le service a été autofinancé à 100% jusqu'en 2021. La hausse générale des coûts a fait basculer le budget en déficit depuis et le pourcentage d'autofinancement n'est plus qu'à 92.26 %.

## IX—Crèche « La Ribambelle »



La crèche « La Ribambelle » est une structure d'accueil collective qui associe différentes formules : accueil permanent, à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence. C'est un accueil qui favorise l'éveil et la découverte de la vie en groupe, dans un environnement adapté, et dans le souci constant du bien être affectif et physique de l'enfant.

La crèche est ouverte de 7h15- à 18h45 du lundi au vendredi, La structure est fermée les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, 3 semaines en aout et 3 autres jours pour les journées pédagogiques.

Nombre de places modulées accordées par la PMI :

- ◆ 15 places de 07h15 à 08h00
- ◆ 23 places de 08h00 à 09h00
- ◆ 39 places de 09h00 à 17h00
- ◆ 23 places de 17h00 à 18h00
- ◆ 15 places de 18h00 à 18h45

L'accueil régulier ou permanent : est un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur l'année. Il donne lieu à une signature d'un contrat d'accueil entre la structure et l'utilisateur et garantit la place pour les plages horaires choisies. Il peut s'agir de quelques heures par semaine ou d'un temps plein.

L'accueil occasionnel : Cette formule répond à un besoin ponctuel non prévisible, généralement de courte durée et ne nécessite pas la signature d'un contrat.

**Agrément accordé en 2013  
pour 39 berceaux**



## IX—Crèche « La Ribambelle »

### Composition de l'équipe de la crèche

- ◆ 1 IDE puéricultrice à la Direction à 80%
- ◆ 5 auxiliaires de puériculture
- ◆ 7 agents d'animation—CAP petite enfance
- ◆ 2 adjoints techniques : postes exclusivement à la polyvalence
- ◆ 1 médecin référent (3 h / mois ) intervient régulièrement pour veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène, définir les protocoles d'action en cas de situations d'urgence et de s'assurer de la qualité des conditions d'accueil.
- ◆ Une psychomotricienne est venue pour travailler sur la posture des enfants et l'accompagnement à la marche.

### Formations :

- ◆ **Tous les agents ont pu bénéficier de formations internes en lien avec le projet pédagogique.** (PSC1 en juillet 2023)
- ◆ **5 agents sont partis au CNFPT pour des formations plus ciblées.**
- ◆ **2 stages via un webinaire ont été réalisés depuis la crèche**
- ◆ **un agent a été stagiaire (auxiliaire de puériculture) et 2 départs:** la directrice adjointe au 1er septembre 2023 (mutation à Provins) et l'EJE au RPE au 1er novembre 2023.
- ◆ Une auxiliaire a été nommée « assistante de direction » afin d'aider la directrice.

### Volet financier 2023

- ◆ Un total de **62 044 heures** a été réalisé (contre 60 620 heures en 2022) pour **88 366.64 euros** facturés (contre 107 220 euros de participations familiales en 2022)
- ◆ **Subventions versées par la CAF :**
  - Fond public et territoire : projet SNOEZELEN : **815 euros**
  - Contrôle CAF: bonus handicap : **6 352 euros**
  - aide exceptionnelle crise COVID : **16 146 euros**
  - PSU (Prestation Sociale Unique) : **près de 300 000 euros**
  - PSU de la MSA : **12 402 euros**



### Fréquentation en 2023

- ◆ 107 enfants ont été accueillis à la crèche en 2023 (contrats réguliers, occasionnels et d'urgence)
- ◆ 15 enfants porteurs de handicaps ont fréquenté la crèche dont :
  - 1 enfant autiste
  - 2 enfants avec déficit global (moteur + psy),
  - 1 enfant avec kyste cérébral drainé, hémiplégié et grande prématurité,
  - 3 enfants avec des intolérances alimentaires et allergies),
  - 1 enfant drépanocytaire,
  - nombreux PAI pour asthme et difficultés respiratoires
  - 1 famille sous tutelle avec déficit intellectuel
- ◆ Explosion des familles monoparentales avec soutien à la parentalité.
- ◆ 1 enfant placé en famille d'accueil par l'ASE

## IX—Crèche « La Ribambelle »

### Répartition des enfants par communes

COMMUNES	Nombre d'enfants
NOGENT-SUR-SEINE	65
FONTAINE-MACON	6
PONT-SUR-SEINE	5
VILLENAUXE-LA-GRANDE	2
SOLIGNY-LES-ETANGS	0
LE MERIOT	4
LA MOTTE-TILLY	4
FERREUX-QUINCEY	2
TRAINEL	4
SAINT-AUBIN	1
BARBUISE	3
LA SAULSOTTE	1
LA LOUPTIERE THENARD	2
GUMERY	1
MARIGNY LE CHATEL (enfant du personnel en accueil d'urgence)	1
COURCEROY	0
MONTPOTHIER	2
BRAY SUR SEINE (enfant du personnel en accueil d'urgence)	1
MARNAY SUR SEINE	2
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	1
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>

### Activités

L'équipe de la crèche a organisé plusieurs événements et partenariats en 2023 s'inscrivant dans la continuité du projet pédagogique qui évolue tous les ans :

- ◆ Sorties régulières au parc Masson
- ◆ Visites régulières de nos aînés du Foyer Logement à la crèche en extérieur avec partage d'un goûter ; ils sont allés 4 fois au Foyer Logement en 2023.
- ◆ Pique-nique 1 fois par semaine dans le jardin de la crèche du 15 mai au 30 août 2023.
- ◆ Ateliers cuisine 2 fois par mois avec 7 enfants et 2 adultes.
- ◆ Un spectacle de Noël entièrement écrit, confectionné et réalisé par tous les agents de la crèche avec l'histoire du petit renne. Spectacle offerts aux enfants de la crèche avec leurs familles et les aînés du Foyer Logement.
- ◆ 3 Carnavals à thème et une chasse aux œufs ont été organisés dans l'enceinte de la crèche
- ◆ Fête de fin d'année le 21/06/2023 avec un spectacle chanté par l'équipe de la crèche
- ◆ Cécile SEITE vient 1 fois par mois lire et chanter des contes aux enfants de la crèche
- ◆ Nouveauté depuis septembre 2023: partenariat avec France Alzheimer: 5 patients accompagnés viennent tous les mois participer aux activités de la crèche et partager un goûter avec les enfants
- ◆ « Cafés - parents » mis en place chaque jeudi (différents thèmes abordés : exemple : le sommeil de l'enfant)

## ➤ X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

82 Assistantes Maternelles



Le relais a réouvert ses portes le 2 Novembre suite au départ de Mme Leboiteux en juillet 2023. La réouverture s'est faite autour d'un petit déjeuner de rencontre entre les assistantes maternelles et Carine Gaudon la nouvelle animatrice du relais. Des activités manuelles, d'éveils et de motricités ont été proposés aux enfants afin qu'ils redécouvrent et s'approprient le lieu.

Étaient également présentes lors de cette matinée : Mme Lanthiez, Présidente de la Communauté de Commune ; Mme Bachot, élue de la petite enfance ; Mme Boillod, Directrice de la Crèche ainsi que les agents de la structure et l'Est Eclair.

Plusieurs partenariats ont été remis en place comme la venue une fois par mois (un vendredi) des conteuses de la bibliothèque au relais (un mardi par mois dans les locaux de la bibliothèque) et de nouveaux voient le jour, comme la mutualisation des locaux et du matériel avec la crèche. Le but recherché est de travailler ensemble afin de créer un véritable Pôle Petite Enfance.

Un point mensuel est fait le premier vendredi de chaque mois avec notre Présidente et notre élue de la Petite Enfance et hebdomadaire avec Mme Boillod afin d'échanger sur divers sujets en lien avec la Crèche et le RPE.

Une réunion trimestrielle a lieu avec toutes les responsables des Relais du département afin d'échanger sur nos pratiques professionnelles et organisation de divers évènements.

La Caf et la PMI sont également importants pour la vie du relais et restent les principaux interlocuteurs en ce qui concerne le bon fonctionnement des structures.

Le samedi 18 novembre a eu lieu la journée départementales des assistant(e)s maternel(le)s sur le thème du développement psychomoteur du jeune enfant « Accompagner la motricité du jeune enfant à domicile : Pourquoi ? comment ? ». Cette demi-journée a été animée par une psychomotricienne, formatrice et conférencière. Toutes les assistantes maternelles du département étaient conviées. Une assistante maternelle de Nogent a répondu présente.

## ➤ X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

Le mercredi 12 décembre a eu lieu le spectacle de Noël de la crèche au petit volume de l'Agora et 5 assistantes maternelles accompagnées de 16 enfants sont venus partager ce moment convivial.

Les enfants qui ont fréquenté le relais mi-décembre ont confectionnés un petit cadeau à offrir à leurs parents pour Noël.

Depuis sa réouverture le relais accueille en moyenne 5 assistantes maternelles et 12 enfants venant de Nogent sur Seine, Pont sur Seine, Le Mériot, Villenaux la Grande et Fontenay de Bossery.

Suite à la reprise de l'itinérance en janvier 2024, le relais sera ouvert le lundi et vendredi matin à Nogent. Le mardi à Villenaux la grande et le jeudi une fois sur deux à Traînel et Pont sur Seine.





## XI – PSI/ TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, l'EPCI a engagé en 2009 une opération d'aménagement de zone afin de conserver et pérenniser les emplois de la société Pont-sur-Seine Industries (SAS Financière Pontoise).

Cette structure implantée sur plusieurs sites de la commune de Pont-sur-Seine et notamment en périphérie de la ville, ne pouvait plus continuer son activité sans mettre aux normes ses installations ou envisager de délocaliser l'ensemble de ses activités. La Communauté de Communes s'est donc portée acquéreur d'une zone à aménager sur Pont-sur-Seine de 5 hectares pour la création de deux bâtiments (logistique et production) et d'une station d'épuration. Il est ensuite prévu que Pont-sur-Seine Industries rachète le terrain et les locaux par des versements de loyers en crédit-bail.

- ◆ **2011** : le bâtiment logistique a été livré à l'entrepreneur au 1<sup>er</sup> mai et le bâtiment de production au 1<sup>er</sup> août.
- ◆ **2012** : démarrage des travaux pour la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci sont retardés par la faillite de la société retenue pour la conception et la réalisation du dispositif. Un marché a dû être relancé pour choisir un autre entrepreneur.
- ◆ **2013** : création de la station d'épuration.
- ◆ **2014** : finalisation de la station d'épuration et transfert progressif de l'activité.

Au terme d'un protocole d'accord signé le 6 mars 2009, la SAS Financière Pontoise s'était engagée à prendre ces biens en crédit-bail immobilier pour en devenir propriétaire à l'issue d'une période de 30 ans. Dans l'attente de la signature du crédit-bail immobilier, un bail précaire avait été conclu avec la société avec des loyers destinés à couvrir le remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour cette opération.





## XI— PSI/ TONNA ACCESS

Courant 2012, la société a commencé à rencontrer des difficultés de paiement. Malgré la mise en place d'échéanciers, la société n'a pu honorer l'intégralité de ses loyers « courants » dès 2014.

L'entreprise a dû faire face à une conjoncture économique dégradée mais également aux conséquences de son repositionnement sur d'autres marchés pour réduire sa dépendance aux grandes surfaces. Enfin, le transfert des chaînes de production dans les nouveaux locaux s'est accompagné d'importants investissements, tant pour les besoins de la production que pour se conformer aux exigences des autorités, notamment en termes de traitement des effluents et de sécurisation du process.

**En outre, la société a procédé par elle-même à des travaux au sein des locaux.**

**Compte tenu de cette situation, la signature du crédit-bail immobilier ne s'est pas concrétisée.**

Le 14 décembre 2017, le conseil communautaire délibère sur un protocole permettant d'abaisser la dette de loyer contractée par la Financière Pontoise à une somme forfaitaire payable avant le 31 janvier 2018. A charge à la Financière Pontoise à renoncer à tout droit de préférence et de préemption en vue de permettre à la Communauté de Communes du Nogentais de vendre les locaux et sites industriels, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse encaisser le prix de vente au plus vite et économiser des frais financiers.

Au début de l'année 2018, l'entreprise est en procédure de redressement judiciaire. L'offre de reprise de Monsieur François SERBOURCE (dirigeant de la société auboise de conditionnement BIOLOG) a été retenue par le tribunal de commerce de REIMS. Monsieur SERBOURCE a été invité le 5 avril 2018 lors de la réunion du bureau communautaire et de la commission des finances afin qu'il présente son offre de relance. Suite à cela, il a été décidé de modifier le crédit-bail comme suit :

- ◆ La location-vente est conclue pour une durée de 12 ans à compter du 31 mars 2018. La valeur vénale de l'ensemble est fixée à 2 200 000 euros HT payable de la manière suivante :
- ◆ Un versement mensuel arrêté forfaitairement à 14 000 euros HT par mois au taux d'emprunt lissé à 1,922% augmenté du taux de TVA en vigueur, du 30 avril 2018 au 31 mars 2030.
- ◆ Auquel s'ajoute : le versement de 200 000 euros à compter de la prise d'effet de la location-vente à savoir le 30 mars 2019 et un autre versement de 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024.





## XI– PSI/ TONNA ACCESS

**En 2019**, un nouvel actionnaire majoritaire a repris la gestion et la présidence de TONNA ACCESS en la personne de Monsieur D'Agostino. Le 25 septembre 2019, le nouveau président expose au bureau communautaire et le 10 octobre 2019 au conseil communautaire, sa stratégie et son plan de redressement et de développement.

Ce nouvel actionnaire majoritaire sollicite la Communauté de Communes pour un échelonnement de 2022 à 2032 des 400 000 euros dus dans le cadre du crédit-bail soit 3 333 euros HT par mois en plus du loyer actuel de 14 000 euros HT qui est à jour de paiement.

Le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019 a donné son accord pour passer un avenant au contrat de crédit-Bail concernant l'étalement des 400 000 euros sur 10 ans de 2022 à 2032 pour un remboursement mensuel de 3 333 € HT. Cet avenant a été authentifié par acte notarié en date du 12 mars 2020.

Cependant, la crise sanitaire en 2020 liée à l'épidémie de la COVID 19 a fortement impacté le tissu économique du territoire et notamment le secteur industriel. Monsieur D'AGOSTINO a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière. L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise a entraîné une diminution du chiffre d'affaires et des recettes.

Afin d'aider cette entreprise le Conseil Communautaire, par délibération du 15 décembre 2020, à la majorité, a décidé la rédaction d'un nouvel avenant malheureusement rendu caduque suite à la mise en liquidation judiciaire de la société Access Group prononcée le 04 mai 2021.

Le Tribunal de Commerce de Troyes a arrêté le plan de cession de la société ACCESS GROUP au profit de M. Alban VERGER au nom de la société **MGG INDUSTRIES**. Par délibération en date du 14 décembre 2021 le Conseil Communautaire a donc décidé la signature d'un nouveau crédit-bail avec les conditions suivantes:

- ◆ loyer mensuel de 14 000 € HT du 01/01/2022 au 31/03/2030.
- ◆ Report du versement des 200 000 € en 2030 (versement prévu initialement au 31/12/2024).
- ◆ Prise en charge de la moitié des taxes foncières en 2022 et 2023.

**Le contrat location-vente a été signé auprès du notaire le 28 juillet 2022.**

En 2023, suite à la liquidation judiciaire définitive actée par le tribunal de commerce pour la société PSI, la Trésorerie a demandé à procéder à la régularisation de la dette de PSI envers la Communauté de Communes du Nogentais. **813 340.29 €** correspondant à des titres de loyers émis de 2016 à 2018 qui n'ont jamais été payés ont du être annulés en prenant cette somme du budget général .



## ➤ XII— Le chéquier loisirs jeunes



La Communauté de Communes du Nogentais a renouvelé la mise en place d'un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport à destination de la jeunesse du territoire par le biais d'un chéquier loisirs jeunes.

Dédié à la tranche d'âge 8/17 ans, l'offre est limitée à un chéquier loisirs jeunes par enfant.

Sa durée de validité est fixée à 1 an, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023.

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous la forme d'un petit carnet à souches. Il est mis en vente auprès des services de la Communauté de Communes du Nogentais au prix de 2 euros.

Il est nominatif et comporte en première page l'identité, l'adresse et la photographie du jeune ainsi que le tampon de la Communauté de Communes du Nogentais.

4 entrées à la piscine



4 entrées au cinéma



## XII– Le chéquier loisirs jeunes suite

### Bilan 2023

♦ Les nouveaux chèquiers loisirs 2023 ont été mis à la disposition des nogentais à partir de début janvier 2023.

♦ **201 chèquiers loisirs ont été vendu sur 2023** pour un montant de **402 euros acquittés par les familles.**

### Dépenses

Date	Organisme	Quantité	Montant TTC
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	OGEC cinéma	453 tickets	2 219.60 €
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	Piscine Nogent	134 tickets	335,00 €
30 novembre 2023	La renaissance	Impression 300 carnets	<b>717.60 €</b>
<b>TOTAL ANNEE 2023</b>			<b>3 272.20 €</b>

COMMUNE	Année 2023	
	Enfants	Payé
COURCEROY	3	6 €
BARBUISE	3	6 €
FERREUX-QUINCEY	9	18 €
FONTAINE-MACON	2	4 €
LA LOUPTIERE-THENARD	2	4 €
LA MOTTE-TILLY	1	2 €
LA SAULSOTTE	21	42 €
LE MERIOT	13	26 €
MARNAY-SUR-SEINE	3	6 €
MONTPOTHIER	2	4 €
NOGENT-SUR-SEINE	83	166 €
PONT-SUR-SEINE	14	28 €
SAINT-AUBIN	22	44 €
SOLIGNY-LES-ETANGS	1	2 €
TRAINEL	3	6 €
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	1	2 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	17	34 €
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	1	2 €
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>	<b>402€</b>

### Recettes



## XIII – Conseillère Numérique

- ♦ Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat avait annoncé, fin 2020, différentes mesures dont la création du dispositif « conseiller numérique France Services ».
- ♦ C'est Mme Roxanne SAINA qui a été retenue.
- ♦ Les besoins d'une personne à l'autre peuvent varier selon le niveau de chaque usager. C'est pourquoi les besoins sont très divers. Ce qui ressort le plus des premières observations de Roxane sont les bases du numérique (Se servir du clavier, comprendre la différence entre la notion de fichier et dossier...etc)
- ♦ Par ailleurs d'autres personnes plus avancées dans leur usage du numérique nécessitent des mises à niveaux ou des approfondissements de notions précises (exemple : prévention des fraudes et faire des achats en ligne...etc)



**641** Personnes accompagnées en tout

**Personnes ayant assisté aux ateliers**  
(63 ateliers réalisés en tout dont  
*SilverGeek*)

**532**

**177** Élèves rencontrés au Collège Jean  
Jaurès  
8 classes  
(Sensibilisation aux Réseaux Sociaux et  
au Cyberharcèlement)

**Accompagnements individuels**

**109**

- ♦ Il est possible également de rencontrer Roxane en rendez-vous individuel pour un accompagnement personnalisé.
- ♦ Ces rencontres peuvent s'effectuer à la demande tous les 15 jours dans votre commune selon son planning.
- ♦ Avant chaque atelier collectif, Roxane Saina recueille les demandes et doléances des usagers présents lors de ses permanences. La population ciblée par ce dispositif est celle qui se sent dépassée par le numérique. Elle correspond le plus souvent aux personnes âgées et retraitées.
- ♦ Lors de ces ateliers, du matériel informatique adapté est disponible afin de pratiquer.
- ♦ Le but de la conseillère numérique est de venir au plus près des habitants nécessitant ses services pour lutter contre l'exclusion numérique, c'est-à-dire la difficulté d'accès aux technologies informatiques et numériques.
- ♦ **Ce service est entièrement gratuit**



## XIV— Adhésions, conventions et subventions

### PETR Seine en Plaine Champenoise



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, social, culturel et d'aménagement du territoire. Il a pour adhérents : la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Communauté de Communes Seine et Aube ainsi que la Communauté de Communes du Nogentais.

En 2023, il a été versé **51 291€**.



### OTNVS Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine

Suite au transfert de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé de conventionner avec l'OTNVS. Il y a deux offices de tourisme sur le territoire, un à Nogent-sur-Seine et un à Villenauxe-la-Grande. A ce titre, il a été versé en 2023 100 314 € dont plus de 60 000 € pour assurer la permanence de Villenauxe La Grande.

### AMF 10 Association Départementale des Maires de l'Aube



Elle organise plusieurs sessions de formation et d'information (séminaires) à l'attention des élus de l'Aube. La CCN lui a octroyé 3 095.32 €.

## ➤➤ XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

### Groupe SACPA



Un contrat avec la SACPA pour service de fourrière a été signé au 1er mars 2022. 16 242.80 € TTC ont été versés en 2023. La SACAPA est intervenue 48 fois sur 9 des 23 communes de notre périmètre intercommunal.



### Mission Locale Nord Est Aube

Réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes. L'association propose une intervention globale avec un système de permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Il lui a été alloué une subvention de 19 580 € pour 2023. Nouveauté au deuxième semestre 2023: passage d'un bureau itinérant dans le cadre de la mobilité inversée.

### CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube



Ses missions consistent à apporter une aide à l'accès au droit aux habitants du bassin nogentais, en mettant à leur disposition un service d'accueil, des informations gratuites dans différents domaines du droit, des consultations d'auxiliaires de justice quand la situation nécessite une médiation. Des permanences sont proposées à Nogent-sur-Seine, Traînel et Villenauxe-la-Grande. La cotisation s'est élevée à 5 141.10 € pour 2023. Le CDAD a sollicité la Communauté de Communes pour que les permanences soient effectuées dans les locaux de la CCN.



## XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

### Aube Initiative



Elle attribue des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties et assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du département. Ainsi, en complément du prêt, le porteur de projet bénéficie d'une aide technique pendant les trois premières années et d'un parrainage par un chef d'entreprise apportant son expérience et un réseau de relations. A ce titre, il lui a été attribué une subvention de 4 285.25 €.



### GEMAPI

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » plus souvent dénommée « GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Néanmoins, la Communauté de Communes l'a transférée au SDDEA . Le Conseil Communautaire a décidé de ne pas instaurer la Taxe GEMAPI aux habitants du territoire nogentais et finance donc sa contribution sur ses fonds propres. 110 618 € ont été versés en 2023 (soit plus de 6.5 € / habitant).

### SDEDA



Le Syndicat D'Elimination des Déchets de l'Aube est en charge du traitement des déchets pour la totalité des collectivités du département de l'Aube. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005) soit 17 026 € pour la collectivité en 2023. Pour le traitement des déchets, il a été versé 888 785.93 € et 197 100.72 € ont été reversés à la Communauté de Communes au titre de la revente des matières et du soutien au tri des déchets.



## XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

### SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le secteur Bassée Voulzie est la mise en œuvre de la conciliation entre l'existence de zones humides, l'exploitation de carrières, les projets de transport fluvial sur la Seine (mise à grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine), la pression agricole forte et la gestion des inondations (projet de casiers de rétention entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) ... A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais participe à hauteur de 18 % des frais inhérents au fonctionnement de l'animateur du SAGE en fonction de la population retenue dans le périmètre de ce schéma. En 2021 aucune participation n'a été demandée suite à l'absence d'un animateur pendant 6 mois et à la crise sanitaire. En 2023 il a été versé la somme de 34 936 € correspondant à la cotisation 2022 et 2023..



### Convention avec BSC

L'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de promotion économique et d'attractivité sur leur territoire. 4 principales missions sont accomplies: promotion du territoire / prospection d'entreprises / structuration de filières / appui aux entreprises stratégiques.

Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à ce groupe BSC pour une contribution annuelle de 1 000 €. Ce montant reste inchangé depuis 2020.

### Convention avec UPREN et ADENOA



Cette convention a pour objectifs d'accompagner le développement économique des territoires « compétence communautaire » avec la volonté des 4 Communautés de Communes du PETR de regrouper leurs moyens pour accompagner le développement du territoire. La participation de la Communauté de Communes du Nogentais au titre de ce conventionnement est de 29 239.70 € pour 2023.



## XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

### CCPRS

#### Convention pour l'aire d'accueil des gens du voyage



La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global. Il a été versé 63 816 € en 2023 .



### CNAS Comité National d'Action Sociale

Depuis janvier 2021 le Conseil Communautaire adhère au CNAS dans le cadre de son action sociale en faveur de ses agents. La cotisation s'élève à 212 € par bénéficiaire (soit une cotisation de 5 300 € en 2023), 5 260 € de prestations ont été versés aux agents en 2023.

### CDG de l'Aube



#### Service Paye à Façon:

Une convention avec le Centre de gestion de l'Aube a été conclue avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour effectuer l'ensemble des paies des agents de la collectivité en collaboration avec le service Ressources Humaines de la communauté de communes. Le montant annuel pour toutes ces prestations est de 3 846 €.

#### Assistant de Prévention:

Il a été signé une convention avec le centre de gestion de l'Aube pour disposer d'un assistant de prévention conformément à la réglementation en vigueur. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût de cette mise à disposition d'un assistant de prévention est de 1 272.24 € pour 2023 .

#### Mission RGPD

**2 500 €**



## XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Des subventions exceptionnelles dans un cadre bien précis ont été attribuées en 2023:

- ◆ **500 €** à l'association « Nos gens d'hier » pour l'organisation de la commémoration du passage de la deuxième division
- ◆ **3 500 €** à La Croix Rouge de Nogent sur Seine pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de la mise en place d'un service de mobilité
- ◆ **2 000 €** à la Commune de Nogent sur Seine dans le cadre des 50 ans de jumelage à l'occasion de la foire de la Saint Simon
- ◆ **400 €** au profit de l'Outil en Main pour l'achat d'une imprimante 3D